



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Saint-Étienne,
le 27/07/2015

Délais d'obtention pour les passeports

Si vous avez déposé une demande de passeport biométrique, sous réserve de la complétude de votre dossier et en l'absence de vérifications complémentaires, votre titre devrait être disponible en mairie dans un délai de **40 jours** (à compter de l'enregistrement de votre demande).

Ce délai est exprimé en jours calendaires, et se décompose de la manière suivante :

- délai d'instruction préfecture : 33 jours
- délai de fabrication par l'Imprimerie nationale : 05 jours
- délai de livraison en mairie : 02 jours.

MISES EN GARDE :

Les passeports ne sont plus fabriqués en préfecture. **Aussi, avant d'acheter votre voyage, il vous est conseillé de tenir compte des délais incompressibles d'instruction, de fabrication et de livraison du titre.**

Avant la préparation d'un voyage et avant d'engager des frais, il vous est fortement conseillé de posséder un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité.

Ces indications n'ont pas de caractère contractuel ; elles sont données à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'administration.